

Accueil collectif

L'accueil collectif régulier ou occasionnel permet à l'enfant de vivre durant l'absence de ses parents en collectivité selon un rythme journalier, horaire défini entre la collectivité et les parents.
Différents professionnels prennent en charge les enfants.

A savoir : Il est demandé aux parents de communiquer dès l'admission, et ce à chaque renouvellement de contrat, le nombre de semaines de congés de leur(s) enfant(s).

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants 1/4 d'heure au minimum avant la fermeture de l'établissement.